

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
2026-17

Objet de la délibération
Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Social - CNAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L' an 2026 et le 20 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : ALICOT Josiane, LECOMTE Sophie, OUARDIRHI Roselyne, PETIT Emilie, ROCABOY Martine, VIVET Marie-Christine, VOLET Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane, MOUTON Julien

Excusé : M. ROGER Stéphane

Invitée : Mme NEVEU Magali

A été nommé(e) secrétaire : M. GORGET Stéphane

Objet de la délibération : Désignation des délégués locaux au Comité National d'Action Social - CNAS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal nouvellement installé que la commune adhère au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel communal et qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués pour les 6 années à venir afin de représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, désigne :

- Madame OUARDIRHI Roselyne, déléguée élue,
- Madame LECOMTE Amélie, déléguée des agents communaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Pascal BOURGOIN

